

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers

En exercice : 11 L'an deux mille vingt et un

Présents : 10 le treize février

Votants : 10 le Conseil Municipal de la Commune d'Arcins

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GANELON, Maire.

Date de convocation : 2 février 2021

Présents : M. GANELON Claude, AMBROSINO Yves, REBILLOUT Chantal, GUINARD Yannick, BERNARD Jean François, VOISIN Olivier, LAFORGE Franck, SANDRIN Corinne, CHIESA Nicole, FALEMPIN André

### **1. vote du compte administratif (en dehors de la présence de M. GANELON)**

1) Vote du Compte administratif 2020

#### **Section de fonctionnement**

Total des recettes : 389 657.97 €

Total des dépenses : 351 250.75 €

D'où un résultat de l'exercice de 38407.22 €

Excédent antérieur reporté 215741.52 €

Soit un excédent total de 254 148.74 €

#### **Section d'investissement**

Total des recettes : 129 531.14 €

Total des dépenses : 104 181.23 €

D'où un résultat de l'exercice de 25349.91 €

Excédent antérieur reporté 48747.04 €

Soit un excédent total de 74 096.95 €

Donc un excédent total des 2 sections de 328 245.69 €

Restes à réaliser Dépenses :

Ameau maître d'œuvre voirie 10800€

Métaphore (PLU) 23320€

### **2.Approbation du compte de gestion 2020**

#### ***Le Conseil Municipal,***

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les écritures ont été régulièrement passées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude GANELON, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### ➔ Résultat de la section de **fonctionnement** à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent : 38407.22 €
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du C.A.) :	excédent : 215741.52 €
	Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent : 254 148.74 €
(A2)	déficit :

#### ➔ Besoin réel de financement de la section **d'investissement** :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent : + 25349.91
	déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) :	excédent : + 48747.04 €
	déficit :
Résultat comptable cumulé : (R 001)	excédent : + 74096.95 €
	déficit :
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	34 119.40 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	
Solde des restes à réaliser	- 34119.40
(B) Besoin (-) réel de financement	
Excédent (+) réel de financement	+ 39 977.55€

#### ➔ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	+ 254 148.74 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	100 000 €
	-----

**SOUS TOTAL (R 1068) 100 000 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110\ligne budgétaire R002 du budget N + 1)

**154 148.74 €**

**TOTAL A1**

**254 148.74 €**

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119\déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

➔ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R002 :excédent reporté <b>154 148.74 €</b>	D 001 : solde d'exécution N - 1	R 001 : solde d'exécution N - 1 <b>74 096.95 €</b> R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>+ 100 000 €</b>

**4. vote du taux des taxes 2021**

Monsieur Le Maire explique que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux communal de taxe d'habitation a été gelé à 14.75%.

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte cette décision.

Les taux 2021 sont donc les suivants :

- foncier bâti 17.36%
- foncier non bâti 41.85%

La dernière hausse de 2% a été votée en 2015.

**5. vote du budget primitif 2021**

Monsieur Le Maire présente le budget article par article, il est voté à l'unanimité par chapitres.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement 483 905.94€
- section d'investissement 333 925.69€

**6. compte 204172 :** les sommes inscrites correspondent à des travaux d'éclairage public réalisés par le SDEEG. Le SDEEG est donc bénéficiaire. Les sommes comptabilisées en 2021 seront amorties sur une année en 2022

**7. emprunt à taux fixe pour financer les travaux de voirie**

Le Conseil vote la réalisation auprès de la caisse épargne d'un emprunt de **100000€** destiné à financer *les travaux de voirie route de Cagnac*

Cet emprunt aura une durée de **15 ans**

Le conseil se libérera de la somme due à la caisse épargne en **15 ans**, au moyen d'**annuités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt **avec échéances constantes** au **Taux Fixe de 0.46% l'an**. La première échéance sera fixée à 12 mois.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **150 euros**.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la caisse d'épargne

M. Claude GANELON est autorisé à signer le contrat de prêt au nom du conseil et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

### **8. DETR 2021**

M. Le Maire précise au conseil que dans le cadre des aménagements de bourg améliorant la sécurité routière, il est possible de solliciter une DETR pour l'aménagement voirie.

Selon l'estimation prévisionnelle du maître d'œuvre Ameau ingénierie, il convient de prendre en compte les dépenses de voirie pour un montant de 142 441.03€

Le montant de la dépense éligible est de 25% de 142 441.03€ soit 35610.26€.

Le montant de la subvention sollicitée peut être de 30% de 35610.26 € soit 10683.08€

Après avoir entendu ces explications, Les conseillers autorisent M. Le Maire à déposer une demande de DETR 2021 pour ce montant de 10683.08€ et arrête le plan de financement suivant :

Coût des travaux	234 560.76 € TTC
DETR 2021	10 683.08 €
Emprunt	100 000 €
Autofinancement	123 877.68 €

### **9. Urbanisme**

Présentation le 12/02 par l'agence Métaphore du Diagnostic et grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le bureau d'études a expliqué les contraintes règlementaires qui vont s'appliquer à l'élaboration du PLU.

Une prochaine réunion sera programmée fin mars 2021